

taires sur le rétablissement économique et la sécurité sociale au cours de la session antérieure "a servi à concentrer l'opinion sur le problème entier de la restauration de l'après-guerre"; et, en outre, "que le contenu du Discours du Trône pouvait être considéré comme un résultat des efforts déployés" par ces comités.

Le Comité de la Chambre des Communes sur la restauration et le rétablissement

Ce comité fut institué en vertu d'une proposition adoptée en Chambre des Communes le 24 mars 1942 "que soit institué un comité spécial de la Chambre pour étudier et faire rapport sur les problèmes généraux de restauration et de réorganisation qui pourront se poser à la fin de la présente guerre, de même que sur toutes les questions connexes; que ce Comité soit autorisé à instituer, avec les membres qui le composeront, les sous-comités qu'il jugera utiles ou nécessaires, pour examiner certaines parties déterminées des problèmes mentionnés plus haut, que ce Comité et les sous-comités soient autorisés à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à interroger des témoins sous serment et . . . à faire rapport à la Chambre de temps à autre; . . .". L'autorité pour le maintien de ce Comité est renouvelée par la Chambre des Communes chaque année.

Procédure.—Le Comité de la Chambre des Communes s'est réuni sans interruption depuis le 24 mars 1942 et a fait rapport chaque année à la Chambre. Les procès verbaux et les témoignages sont publiés sous forme de documents parlementaires de la Chambre des Communes et peuvent être obtenus de l'Imprimeur du Roi. La procédure revêt la forme d'exposés devant le Comité par des chefs de l'industrie et autres témoins priés de faire rapport dans leurs domaines respectifs et de répondre aux questions posées par les membres du Comité à la suite de leurs déclarations. Quatre gouvernements provinciaux ont déjà soumis des mémoires au Comité. Les témoignages servent ensuite à la formulation de recommandations déterminées au Parlement. En conséquence, les documents parlementaires revêtent la forme des "Procès verbaux et témoignages" entendus oralement aux réunions.

Recommandations.—Le Comité de la Chambre des Communes a soumis jusqu'ici (février 1944) quatre rapports au Parlement. Les premier et troisième sont des rapports de routine qui n'exigent aucun commentaire; le deuxième rapport, 23 juin 1943 (Document n° 23, session de 1943), fait ressortir les points suivants:—

(1) Le plus pressant problème de restauration d'après-guerre pour le Canada est de trouver du travail. Ceci suppose l'utilisation rationnelle des ressources naturelles au moyen de projets de régularisation des crues d'irrigation, de conservation des eaux, d'exploration des gisements minéraux et pétrolifères, de mise en valeur des ressources hydrauliques et de construction de routes et de chemins de fer nécessaires à la colonisation et aux transports industriels.

(2) Une commission placée sous autorité ministérielle devrait être créée pour assurer l'exécution des diverses entreprises de restauration.

(3) Certaines mesures pourraient et devraient être prises sans délai; les autres, de par leur nature, seraient remises à la fin de la guerre. Un inventaire des ressources positivement connues et un relevé rationnel des autres devraient être entrepris immédiatement en vue des objets énumérés à (1) ci-dessus afin de mieux équilibrer l'économie canadienne.

(4) Le relogement est une nécessité absolue de l'après-guerre. Le Gouvernement devrait s'autoriser à financer la construction de meilleurs logements pour les gens qui vivent dans des taudis.